Note d'intention à l'attention des élus de la collectivité régionale, de l'état et de nos partenaires

Agir avec le monde de la chasse pour la nature et la sécurité en zone à risque incendie

Les sociétés de chasse, les 115 000 chasseurs pratiquants de la région Occitanie et leurs fédérations sont des partenaires incontournables pour les acteurs engagés dans les territoires ; tant en prévention qu'en restauration post incendie.

Sur les territoires soumis à l'aléa feu, le monde de la chasse est pleinement conscient que le maintien d'une mosaïque de milieux ouverts sur les territoires est un enjeu gagnant-gagnant pour la biodiversité, pour la pratique sécurisée de l'activité de chasse, pour la sécurité civile.

Des enjeux croisés sur le maintien des milieux ouverts

- ✓ Limiter la propagation du feu : réduction de la masse combustible par débroussaillement et entretien annuel des zones ouvertes.
- ✓ Faciliter le déploiement des organismes d'intervention pour lutter contre l'incendie
- ✓ Favoriser et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux ouverts : habitats favorables à la petite faune sauvage chassables et non-chassables (passereaux, rapaces, galliformes, ...), pollinisateurs, flore diversifiée.
- ✓ Faciliter la gestion d'espèce gibier causant des dégâts qui prolifèrent dans les espaces embroussaillés et occasionnant des dégâts agricoles : limiter les zones de cantonnement, et facilité la mise en œuvre d'actions de chasses sécurisée.

Un espace pâturé, une parcelle ensemencée, un layon de tir dégagé, un chemin conservé, une haie naturelle entretenue : autant d'actions qui peuvent entraver la propagation du feu et conserver une nature vivante.

Les actions de débroussaillage, d'écobuage maitrisé suppriment certains végétaux, en favorisent d'autres, ainsi qu'un cortège d'espèces associées.

L'enjeu du maintien des milieux ouverts à l'échelle d'un territoire doit pouvoir rassembler différents acteurs et partenaires (forestiers, agriculteurs, chasseurs, DFCI, collectivités et EPCI, associations d'usagers de la nature...) pour s'assurer du maintien par l'entretien de ces milieux, notamment par le retour d'activités pastorales.

Ces milieux ouverts sont des biotopes complémentaires à la forêt, propices à la diversité des êtres vivants, dont l'entretien présente un enjeu pour l'économie locale d'un territoire.

Des chasseurs engagés sur le terrain

Depuis de nombreuses années, à des échelles locales, communales ou territoriales, les chasseurs appuyés de leurs fédérations conduisent des actions qui répondent à ce **triple objectif : biodiversité, chasse sécurisée et sécurité civile.**

- ✓ *L'implantation et l'entretien de **couverts faunistiques adaptés** (mellifères, céréaliers) pour la petite faune. Après le passage d'un feu couvant, ces semis facilitent la régénération sur des sols écologiquement affaiblis*
- ✓ *La création, la restauration et/ou l'entretien des **mares et points d'eau** qui favorisent le retour de la biodiversité après un incendie.*
- ✓ *La **restauration de mosaïques d'habitats en milieux ouverts méditerranéens et en milieux montagnards** supra forestiers en faveur notamment d'espèces patrimoniales. Ces zones sont exposées à l'aléa feu de part l'expansion de l'embroussaillement, de l'abandon de l'activité pastorale, des effets du changement climatique.*
- ✓ *Les **suivis écologiques et l'expertise environnementale** pour orienter les actions à conduire sur le terrain en tenant compte du foncier et des obligations en matière de débroussaillement.*
- ✓ *La création et **l'entretien de pistes, de layons de tir** avec l'implantation de postes sécurisés pour la chasse en battues ; des espaces ouverts pouvant limiter la propagation du feu.*
- ✓ *L'entretien et la **conservation des chemins ruraux**, corridors de la faune sauvage, utilisés par les autres usagers de la Nature et possiblement les services de sécurité en cas d'incendie*
- ✓ *La **connaissance des acteurs de terrain** pour accompagner les cahiers des charges des travaux, la mise en place de convention d'entretien, et l'accès au foncier.*
- ✓ *Des **partenariats concrets et opérationnels sur le terrain,** qui mobilisent des connaissances et des compétences techniques des fédérations des chasseurs, ainsi que le réseau des bénévoles associatif chasse.*

Les fédérations d'Occitanie ont développé des outils de diagnostic pour appuyer ces actions, proposer une boîte à outil pour accompagner et être aux côtés des gestionnaires de terrain sur ces enjeux de résilience face au risque incendie.

Exemples d'actions conduites par les Fédérations des Chasseurs :
- Aménagements de pistes DFCI favorables à la petite faune dans le Gard
- Intervention sur la gestion de friches péri-urbaine exposant au risque incendie en Haute Garonne
-Accompagner la régénération naturelle en zones incendiées dans les Pyrénées Orientales, l'Aveyron et l'Hérault.

Agir ensemble pour nos territoires à plus large échelle

L'enjeu incendie en région Occitanie est particulièrement préoccupant depuis ces 4 dernières en raison de plusieurs facteurs combinés : le changement climatique, l'urbanisation croissante en zones sensibles, l'abandon progressif de terres agricoles, le manque d'entretien des forêts, et la fréquence accrue des départs de feu.

L'Occitanie, avec ses vastes zones forestières et ses interfaces urbain-forêt, est particulièrement vulnérable. Les départements comme le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales sont régulièrement en alerte.

Les prédictions à 2040 des zones de sensibilité potentielle aux incendies de forêts estivaux concernent l'ensemble de la région.

L'anticipation est le maître mot !

L'**Etat** s'est doté d'une stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies. Prévue par la loi du 10 juillet 2023 et publiée le 05 juin 2025, elle s'articule autour de 4 principes :

- APPROCHE GLOBALE d'une diversité d'acteurs et de territoires : prévention, prévision, lutte

- DÉVELOPPEMENT CONTINU et de PARTAGE COOORDONNE DES CONNAISSANCES scientifiques, techniques et opérationnelles

- ANTICIPATION, se préparer et s'adapter aux situations à venir et d'agir à toutes les échelles temporelles en intégrant les enjeux et les risques futurs

- RÉSILIENCE FACE AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

La **Région Occitanie** est également fortement mobilisée sur cette thématique, elle soutient avec la Région Sud, depuis de nombreuses années les campagnes de sensibilisation, destinées aux habitants et aux touristes de la région.

La protection de la forêt contre l'incendie contribue à préserver les nombreuses fonctions qu'elle remplit : espace de loisirs, approvisionnement des filières de transformation, atténuation du changement climatique, habitat pour une biodiversité spécifique…

Face à l'urgence de l'été 2025, la Région Occitanie s'est mobilisée avec l'État, le département, les intercommunalités et les chambres consulaires dans une démarche collective coordonnée et solidaire en soutien des habitants et acteurs locaux, des zones sinistrées. En ce sens la Région Occitanie a délibéré sur dispositif « Premières mesures d'urgence pour l'Aude et le Littoral Méditerranéen », en commission permanente exceptionnelle du 09/09/2025.

La proposition des Fédérations des Chasseurs d'Occitanie

A l'échelle de zones à risque, les fédérations sont vos interlocuteurs pour appuyer l'émergence de projets et s'engager à vos côtés.

Nous interpelons la Collectivité Régionale et l'Etat sur les projets que notre réseau associatif propose, en réponse à cet enjeu de résilience.

- **Développer une acculturation au risque**, par une sensibilisation de la communauté cynégétique qui peut également agir en veille et alerte sur le territoire en raison de sa présence sur le terrain sur ces périodes à risque ;
- **Conduire une expertise et proposer un accompagnement** méthodologique aux décideurs et acteurs de terrain pour le suivi et la gestion de la faune sauvage présence sur ces zones à enjeux, modélisation et identification des secteurs prioritaires d'intervention ;
- **Agir pour la "régénération naturelle assistée des zones incendiées"** et limiter leur exposition à l'aléa feu : la nature se régénérer seule, on peut accompagner en favorisant les essences locales feuillues en éliminant les non feuillus, veille et arrachage des EEE pyrophiles, maintenir des anciennes parcelles agricoles ouvertes via une revalorisation agricole ou à défaut par débroussaillage, entretien de la végétation des coupes feu, entretien mares et points d'eau, plantation et semis pour limiter l'érosion des sols ...
- **Anticiper l'extension de friches** à l'interface « forêt – habitation », ainsi qu'en zone de régression de l'activité agricole, notamment l'espace viticole consécutivement aux campagnes d'arrachage, et les secteurs d'abandon du pastoralisme en zone de piémont et de montagne ;
- **Agir en faveur de la réduction des surfaces exposées au risque**, et limiter la propagation de feu en promouvant et proposant des aménagements préventifs, qui répondent également à un enjeu de biodiversité des milieux ouverts et à un usage partagé de la nature en période de chasse ;

Nous attendons de la part de la Collectivité Régionale et de l'Etat écoute et soutien pour mener des actions concrètes de terrain avec nos adhérents et aux côtés d'autres acteurs et partenaires également mobilisés.

Le 13 octobre 2025

A Durban Corbières

Jean-Pierre SANSON - Président de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie
Représentant l'ensemble de Fédérations Départementales des Chasseurs